



**HAL**  
open science

## Une crise agricole mais quelle crise?

Annick Vignes

► **To cite this version:**

Annick Vignes. Une crise agricole mais quelle crise?. Lucas Bettoni; Didier Krajewski. Le juste prix des produits agricoles, 14, Presses de l'Université Toulouse Capitole, pp.151-166, 2025, Actes de colloque, 978-2-36170-313-4. <hal-05281779>

**HAL Id: hal-05281779**

**<https://hal.science/hal-05281779v1>**

Submitted on 25 Sep 2025

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

# Une crise agricole mais quelle crise ?

**Annick VIGNES**

*Economiste, Directrice de Recherche INRAE*

*Chercheuse au LISIS et chercheuse associée au CAMS*

Les économistes définissent généralement une crise économique comme une période caractérisée par, à la fois, la détérioration de l'économie d'un pays ou d'une région (baisse du PIB), une baisse drastique de la production, une hausse du chômage, une baisse de la confiance des consommateurs et des entreprises et une volatilité accrue des marchés financiers. Alors que différentes crises agricoles ont secoué de nombreux pays européens dont la France en 2023 et 2024, on peut se demander si ces crises ont des spécificités particulières et le cas échéant, quelles sont-elles.

L'activité agricole a une double particularité : elle est à la fois sensible aux risques naturels et revêt une importance primordiale puisqu'elle a pour mission de nourrir les populations. La nature intrinsèque des produits issus du vivant (élevage, culture, pêche ou aquaculture, exploitation de la forêt...) rend ces activités dépendantes des conditions climatiques, des cycles de production, des contraintes de périssabilité ou de la qualité sanitaire des produits. Par ailleurs, une baisse drastique de production a des impacts quasi-immédiats en termes de volatilité des prix et *in fine*, des répercussions sur le niveau de souveraineté alimentaire et de sécurité alimentaire des plus pauvres. Les conséquences en sont économiques mais aussi sociales et peuvent représenter des facteurs majeurs d'instabilité politique. Ainsi, en 2012, Alyson Warhurst, alors présidente de Maplecroft, déclarait : *"Les raisons qui ont conduit au printemps arabe étaient multiples et complexes y compris une colère de longue date de la population contre le haut niveau de corruption gouvernementale et la répression de l'opposition politique : mais quand ces facteurs se combinent à l'insécurité alimentaire, due à une flambée des prix mondiaux, se crée un environnement favorable aux troubles sociaux et aux changements de régime"*.

Les causes des crises agricoles sont nombreuses. Elles peuvent relever de conditions climatiques extrêmes, telles que des sécheresses prolongées, des inondations, des tempêtes et des cyclones ou des gelées intempestives. Le 15 décembre 2024, lorsque le cyclone Chido s'est abattu sur Mayotte, la quasi-totalité du cheptel de volailles de chair et une partie des poules pondeuses ont été anéanties, les bâtiments d'élevage ont été largement endommagés, les pertes en élevage bovin sont évalués à plus de 50%, les productions traditionnelles (manioc, bananes) ont été détruites et les arbres fruitiers ont été arrachés ou tellement fragilisés qu'on craint qu'ils ne pourrissent sur pied<sup>1</sup>.

Les crises agricoles peuvent aussi être dues à des phénomènes économiques tels que la fluctuation des prix des produits agricoles (en répercussion d'autres crises comme par exemple une crise financière), l'augmentation des coûts de production (engrais, semences, carburants...) ou encore un faible accès au crédit pour les agriculteurs. Ainsi, sous la double poussée de la guerre en Ukraine et des bouleversements mondiaux dus à la crise sanitaire de la covid-19, le prix des engrais, essentiellement fossiles et majoritairement importés de Russie, ont vu leur prix flamber de près de 90% entre 2021 et 2022<sup>2</sup>. Les crises agricoles peuvent aussi être causées par des maladies ou des ravageurs qui attaquent les cultures ou le bétail. Maladie de la vache folle, fièvre aphteuse, influenza aviaire qui peut entraîner

---

<sup>1</sup> Bilan fourni par la Chambre d'agriculture de la Pêche et de l'Aquaculture de Mayotte.

<sup>2</sup> Source Eurostat, 12 janvier 2023

une forte mortalité des oiseaux d'élevage et désorganiser complètement la filière des élevages avicoles....Les exemples sont malheureusement nombreux et ont des conséquences dramatiques sur l'activité. Des problèmes structurels, tels que la dégradation des sols due à la surexploitation des terres, et l'utilisation excessive de produits chimiques ou des limitations dans l'accès à l'eau d'irrigation viennent accentuer ces difficultés. Ces catastrophes contribuent (et dans une certaine mesure sont amplifiées par) des facteurs sociaux et démographiques tel que l'exode rural ou le vieillissement de la population agricole qui s'accompagne d'un manque ou d'une diminution des infrastructures publiques, notamment de transport. Les crises agricoles sont à la croisée de nombreuses autres crises, parfois conséquences, parfois éléments déclencheurs. Elles résultent de systèmes complexes à comprendre mais indispensables à analyser car quelles que soient leurs formes ou leurs causes, leurs conséquences affectent inévitablement le bien-être social.

Nous rappelons dans ce qui suit (point 1) des concepts fondamentaux de l'économie, comme les liens entre crises et innovation et le fonctionnement des marchés. Un point 2 présente un bref rappel des différentes crises agricoles de sur et sous-production qui ont perturbé les systèmes socio-économiques depuis le 19<sup>ème</sup> siècle. Un troisième point réfléchit aux causes et conséquences de la crise agricole actuelle. Un quatrième point s'interroge sur l'efficacité des politiques interventionnistes sur les prix agricoles. Une conclusion suit.

## I. Marché, crises et innovation

Dans l'ouvrage « Between Past and Future<sup>3</sup> » traduit en français par « la crise de la culture », Hannah Arendt définit la crise comme un moment de rupture où les normes et les valeurs établies sont remises en question, ce qui conduit à l'instabilité et à la nécessité de réévaluer le passé et l'avenir. Elle souligne le contexte historique des crises, leurs implications morales et leur potentiel de renouveau. Les crises, bien que lourdes de périls, offrent également des possibilités d'action transformatrice et de redéfinition des modèles de gouvernance.

Si les crises économiques sont perçues négativement et correspondent souvent à des bouleversements sociaux majeurs, certains économistes, à la suite de Schumpeter (1883-1950), les considèrent comme inhérente au processus de création et par là de progrès technique. Elles contribueraient à assainir le marché, en excluant les entreprises les moins efficaces. Nous nous demandons dans ce qui suit si une crise économique est forcément une mauvaise chose (point A) pour ensuite rappeler les principes fondamentaux d'un marché en concurrence pure et parfaite (point B), mécanisme de référence des politiques économiques de l'Union Européenne.

### A - Une crise économique, est-ce mal ?

En théorie économique, un concept important est celui dit de la destruction créatrice, proposé au 19<sup>ème</sup> siècle par Schumpeter<sup>4</sup>. L'idée est que la croissance est un processus permanent de création, de destruction et de restructuration des activités économiques «*le nouveau ne sort pas de l'ancien, mais à côté de l'ancien, lui fait concurrence jusqu'à lui nuire*» disait cet auteur. Il soulignait ainsi le rôle central de l'innovation et de l'entrepreneur innovateur, acteur incontournable de la croissance économique. L'innovateur prend des risques et en innovant maximise son profit espéré, grâce à l'innovation qui lui permet d'occuper une position de monopole sur le marché. Ce faisant, il participe au progrès technique dont personne ne doute, à cette époque, qu'il est un facteur d'amélioration de la qualité de vie pour la

---

<sup>3</sup> Arendt, H., & Kohn, J. (2006). Between past and future. Penguin.

<sup>4</sup> Pour une analyse des théories de Schumpeter, se référer à : Boutillier, S., & Uzunidis, D. (2014). L'empreinte historique de la théorie de l'entrepreneur. Enseignements tirés des analyses de Jean-Baptiste Say et de Joseph Aloïs Schumpeter. Innovations, (3), 97-119.

société. Cette dynamique d'innovation, qui entraîne la disparition des entreprises obsolètes est à l'origine des fluctuations économiques. Notons toutefois que si Schumpeter le présente comme un processus vertueux, il n'intègre pas dans son analyse les coûts sociaux et humains (chômage, coûts d'adaptation à s'adapter à de nouvelles techniques ou de nouveaux process..) et oublie les risques de fragilisation politique induits.

### **B- Qu'est-ce qu'un marché en concurrence pure et parfaite ?**

Dans une économie vertueuse de marché, la situation de monopole (qui permet un profit maximal) ne peut s'atteindre que grâce à l'innovation. La structure de marché de référence (celle qui assure une juste répartition de la valeur entre producteurs et consommateurs) est en effet celle d'un marché en concurrence pure et parfaite. Celui-ci est caractérisé par des propriétés d'atomicité -un très grand nombre d'acheteurs et de vendeurs interviennent sur ce marché- d'homogénéité des produits -les entreprises livrent des produits jugés identiques (homogènes ou fortement substituables) par les acheteurs. Tout producteur est libre d'entrer et de sortir du marché (on parle d'une hypothèse de fluidité). Rien ne peut s'opposer à l'arrivée de nouveaux entrants, c'est-à-dire aucune entrave tarifaire (protectionnisme), administrative (numerus clausus) ou technique. Enfin, les facteurs de production doivent pouvoir circuler librement et l'information doit être la même pour tous les acteurs (transparence de l'information). Sous ces conditions, Walras (1834-1910) montre qu'il existe un prix d'équilibre, qui annule les excès d'offre et de demande. A ce prix-là, les producteurs maximisent leur profit et les consommateurs maximisent leur utilité. A chaque variation de l'offre ou de la demande, les prix s'ajustent pour faire coïncider offre et demande. La concurrence pure et parfaite est bien souvent considérée comme un mythe. Existe-t-il des individus rationnels au sens économique du terme ? Comment peut-on s'assurer de la transparence de l'information ou du fait qu'un secteur ne fait pas l'objet de barrières à l'entrée ? Bien d'autres questions peuvent encore se poser. Force est néanmoins de reconnaître que ce marché illusoire constitue un modèle de référence pour l'économie capitaliste et notamment pour la Commission Européenne. Ce modèle et les règles de fonctionnement qui en découle est bien souvent montré du doigt par les agriculteurs, comme une source conséquente de leurs difficultés.

## **II. Des crises agricoles dans l'histoire entre sur et sous-production**

Comme rappelé par Courtin et Fromont (1930)<sup>5</sup>, David Ricardo (1772-1823), formalisait ainsi les rapports entre production et population : la production, disait-il, est toujours en retard sur la population, car elle attend, pour se développer, une augmentation de la demande. Cela provoque un état de sous-production quasi permanent qui tire les prix vers le haut. Ainsi, l'agriculture devient d'autant plus rentable qu'elle est moins productive. Selon cet auteur, le propriétaire foncier serait alors le grand bénéficiaire de la société. Il peut aussi bénéficier du progrès technique et de la loi des rendements croissants dans l'industrie, qui permet de diminuer les coûts de production et ce faisant, tire le prix des biens manufacturés vers le bas. Ainsi, l'agriculteur qui profite de prix de vente à la hausse, achète-t-il toujours moins cher les objets fabriqués dont il a besoin pour sa consommation domestique et sa production. Nous examinons dans ce qui suit que la production agricole n'est pas systématiquement en sous-production et que la sous-production n'est pas non plus toujours bénéfique aux agriculteurs. Nous montrons aussi les effets mitigés du progrès technique, aussi bien sur la production que sur le niveau de revenu des agriculteurs. l'impact des aléas climatiques ou écologiques sur les productions agricoles est

---

<sup>5</sup> Courtin, R., & Fromont, P. (1930). Essai sur la crise agricole : production et population. *Revue d'économie politique*, 44(4), 1084-1128.

évalué au travers différents cas (point A). Un point B réfléchit ensuite aux effets complexes de l'industrialisation de l'agriculture.

### **A- L'impact des alea climatiques ou écologiques**

Quoiqu'en ait pensé Ricardo, l'évidence empirique montre que l'histoire des crises agricoles est marquée par des oscillations entre sur-production et sous-production, deux phénomènes qui ont marqué significativement les sociétés à travers les âges. On a tendance à associer la sur-production à des innovations agronomiques ou à des conditions climatiques favorables. Comme sur n'importe quel marché de biens et services, cette situation peut provoquer une chute des prix des produits agricoles et en cela, affecter les capacités financières ou d'investissement des agriculteurs. De faillite en faillite, c'est la capacité productive d'un pays ou d'un secteur agricole particulier qui va être affectée, pouvant entraîner des pénuries à plus ou moins long terme. Les crises de sur-production sont nombreuses. Cela a été le cas, par exemple, dans les années 1970 aux États-Unis, où une abondance de maïs et de soja a provoqué une crise dans le secteur agricole, ruinant de nombreux agriculteurs. La surabondance peut également entraîner un gaspillage considérable, car les surplus ne trouvent pas preneurs sur le marché. On touche là du doigt une des caractéristiques fortes des biens agricoles, qui est leur importante périssabilité. Pour certains produits, il est coûteux voire impossible (comme par exemple pour les ressources halieutiques) de stocker les invendus, ce qui ne permet pas de lisser dans le temps les quantités mises sur le marché. La variable d'ajustement est quasi-exclusivement celle du prix, qui affiche alors une importante volatilité. En 2009, la production laitière mondiale a explosé en Australie et en Nouvelle Zélande, grands fournisseurs du marché international et qui avaient relancé leur production laitière après la sécheresse de 2007. Là encore, les conséquences ont été dramatiques pour les producteurs européens, entre effondrement des prix et faillites en masse. Ces effets ont été accentués par la réforme de la PAC de 2003 qui prévoyait une baisse du prix d'intervention de la poudre de lait de 15 % et du beurre de 25 % sur les cinq années suivantes. En diminuant son soutien aux producteurs, l'Europe a favorisé une dynamique de marché international, fonctionnant sur les principes concurrentiels que nous avons rappelés précédemment - peu tendre pour les petits agriculteurs, aux coûts de production plus élevés que ceux des grandes unités agricoles. Entre 1846 et 1851, les ravages du mildiou sur la récolte de pommes de terre et des réponses peu adaptées des autorités britanniques ont provoqué une famine sans égale dans l'Europe du XIXe siècle. Alors que certains auteurs soupçonnent un effet Giffen<sup>6</sup> sur les pommes de terre, dû au double effet de l'effondrement des revenus et de l'augmentation des prix, les études empiriques mettent en évidence une terrible inflation sur les autres denrées alimentaires, substituts des pommes de terre manquantes.

Les alea climatiques ou écologiques ne sont pas les seuls facteurs de variations des prix des biens agricoles, qu'il s'agisse d'inflation ou d'effondrement des prix. Ainsi, certains auteurs<sup>7</sup> soulignent le rôle du retard technique dans la France agricole entre 1880 et 1900, qui a ouvert la porte à des importations massives, facilitées par le développement des infrastructures de transports. Ces importations ont entraîné une chute durable des prix qui a contribué à accélérer l'exode rural<sup>8</sup>. Suite à la crise économique de 1929 et au dust bowl (tempête de poussière en 1930), les États-Unis ont connu un effondrement de la production de biens agricoles, qui s'est traduit par un exode rural massif et un état de malnutrition généralisé. Par exemple, la production de maïs était en 1929 d'environ 2,5 milliards

---

<sup>6</sup> Simonin, J. P. (1988). Sur une conséquence paradoxale du paradoxe de Giffen Application à la crise de la pomme de terre en Irlande au XIXe siècle. *Revue économique*, 391-403.

<sup>7</sup> Lhomme, J. (1970). La crise agricole à la fin du XIXe siècle, en France Essai d'interprétation économique et sociale. *Revue économique*, 521-553.

<sup>8</sup> Augé-Laribé, M. (1950). La politique agricole de la France de 1880 à 1940. FeniXX.

de boisseaux, tandis que celle du blé atteignait environ 900 millions de boisseaux. En 1932, la production de maïs avait diminué à environ 1,2 milliard de boisseaux, tandis que la production de blé se situait autour de 600 millions de boisseaux. La mise en œuvre du New Deal (1933-1939) et de différentes mesures prises pour encourager l'adoption de pratiques agricoles plus efficaces et l'utilisation de nouvelles technologies, va permettre d'augmenter rapidement les rendements agricoles. Des subventions ciblées et une solide assistance financière vont aider les agriculteurs à investir dans des équipements et des intrants, contribuant ainsi à l'émergence d'une production intensive, lourdement mécanisée.

## **B- Une industrialisation de l'agriculture aux effets complexes**

En 1949, René Dumont<sup>9</sup> notait : « *l'agriculture européenne est dans sa grande majorité restée au stade artisanal, précapitaliste, de la petite exploitation à traction animale. L'agriculture américaine mécanisée se rapproche davantage, mais plus ou moins suivant les régions, d'un stade moins éloigné de l'industrie capitaliste. Ce progrès est lourd de conséquences impossibles à refuser. Il correspond à un formidable accroissement de leur production et cette réussite technique leur crée des difficultés économiques supérieures aux nôtres*<sup>10</sup> ». En effet, l'automatisation croissante de l'appareil de production conduit à une augmentation du ratio capital/actif, comme cela a été le cas dans l'industrie manufacturière. Celui-ci entraîne d'une part une diminution du nombre d'actifs, et d'autre part une concentration du capital, ce qui a pour conséquence d'augmenter le risque de surendettement et peut être vu comme une entrave au jeu concurrentiel. Selon Matthieu Calame<sup>11</sup>, Les exploitations sont si capitalisées que ce capital excède largement le patrimoine de l'immense majorité des familles françaises rendant par exemple très compliqués les processus de transmission d'héritage. Là encore, autant de risques de déstabilisation sociale et de pression spéculative sur des biens agricoles qui, pour certains d'entre eux s'échangent sur des marchés à terme, au fonctionnement proche de celui des marchés financiers.

Entre 2007 et 2008, Les prix du blé, du riz et du soja ont bondi de plus de 40 %<sup>12</sup>, provoquant une crise majeure de l'agroalimentaire et de nombreuses émeutes dites « de la faim » dans les pays pauvres du monde. Dans de nombreux pays africains, à Haïti, en Asie (Indonésie, Philippines, etc.), en Amérique latine (Pérou, Bolivie, etc.) de violentes émeutes vont avoir lieu. Dufumier et Hugon (2008)<sup>13</sup> observeront que les émeutes ont eu lieu dans des pays caractérisés par des taux de croissance économique différents et des situations agricoles contrastées (certains pays comme l'Argentine étant des pays exportateurs) mais où l'on note une aggravation des inégalités et une exclusion de l'accès aux produits alimentaires des populations situées en dessous du seuil de pauvreté. D'autres pays largement importateurs de céréales comme l'Égypte ou l'Algérie n'ont pas connu d'émeutes. Dans ces deux pays, les gouvernements ont mis en place un système de subventions pour des produits de base tels que le pain, le riz ou l'huile, ce qui a permis de maintenir les prix de ces aliments à un niveau abordable pour la majorité de la population. Ils ont en parallèle exercé un contrôle strict sur les prix et la distribution des denrées alimentaires ce qui a contribué à éviter des pénuries qui auraient pu déclencher des émeutes de la faim.

Cette crise résultait en partie d'une contraction des stocks alimentaires et de hausses de prix massives, en particulier pour les denrées de base. En 2007, 2,3 milliards de tonnes de céréales avaient

---

<sup>9</sup> René Dumont (1949) *Les Leçons de l'agriculture américaine*, Paris, Flammarion.

<sup>10</sup> Nous reprenons ici une citation faite par Matthieu Calame dans un article publié en 2024, dans la revue *Esprit*.

<sup>11</sup> Calame, M. (2024). Crise des agriculteurs: un bilan. *Esprit*, (3), 23-26.

<sup>12</sup> Source données FAO, 2008.

<sup>13</sup> Dufumier, M., & Hugon, P. (2008). Piques et polémiques les «émeutes de la faim»: Du sous investissement agricole à la crise sociopolitique. *Revue tiers monde*, 196(4), 927-934.

pourtant été produites, soit 7% de plus que l'année précédente, ce qui aurait dû être suffisant pour nourrir la population mondiale. Mais avec un cours du baril du pétrole qui avait dépassé les 66 \$ en 2005, la production de bio-carburants étaient devenus rentables, ce qui aura largement impacté les stocks de céréales réservées auparavant à l'alimentation. Ainsi plusieurs facteurs ont contribué à cette crise relevant pour l'essentiel de dynamiques politico-économiques, comme la hausse des prix du pétrole, une demande croissante de biocarburants et des problèmes d'approvisionnement, combinés à des conditions climatiques qui n'ont pas permis de compenser cette brutale augmentation de la demande.

### **III. La crise agricole européenne entre 2023 et 2024**

La crise agricole qui a touché la France en janvier 2024, ressemblait fort à celle qui avait touché d'autres pays européens dans les mois précédents. Les mobilisations agricoles du début d'année 2024 peuvent être en effet replacées dans une dynamique plus ancienne et européenne : des actions ont eu lieu aux Pays-Bas de manière réitérée depuis 2019, en Espagne en 2019 puis en 2023, en Allemagne là encore dès 2019 ou en Roumanie en janvier 2024. Après un bref tour d'horizon de la colère des agriculteurs au niveau international (point A), nous nous interrogeons sur la dimension culturelle de cette crise (point B), qui semble échapper aux grilles d'analyse classique.

#### **A- Une crise internationale**

Alors que la guerre en Ukraine et la sortie de la crise de la Covid-19 ont provoqué une importante flambée des prix alimentaires, les producteurs se plaignent de prix très bas à l'achat, combinés à une hausse significative du coût des intrants ( engrais et semences) et des carburants. Une revendication importante porte donc sur le niveau de leurs revenus, les agriculteurs réclamant une « juste rémunération de leur travail » qui doit passer par une réévaluation des prix à l'achat mais aussi une diminution de la charge fiscale. Lors des Etats généraux de l'alimentation en octobre dernier, un des slogans de la FNSEA était « votre alimentation a un prix, notre métier a un prix ». Mais alors que les événements climatiques extrêmes se multiplient, entre sécheresses et inondations, une autre grande cause de la colère des agriculteurs relève des contraintes environnementales, imposées par la PAC et la France et qui devraient pousser les agriculteurs à de coûteuses réorientations de pratique. Enfin, les agriculteurs considèrent les importations comme la manifestation d'une concurrence déloyale issue d'une production moins contrainte par des normes que celles qui s'appliquent dans les pays européens. En d'autres termes, ils remettent violemment en question les règles de fonctionnement d'un marché que l'Europe souhaiterait en concurrence pure et parfaite mais qu'ils perçoivent, eux, comme en concurrence déloyale et par là, profondément injuste. La perspective du Mercosur et son parti pris de privilégier un marché international avec le minimum de barrières à l'entrée du marché européen, contribue à ce sentiment d'insécurité économique.

Si ces revendications peuvent avoir des airs de déjà vu, une demande peut-être plus inattendue a trait à la dignité des agriculteurs dans leur exercice. Dans une synthèse des revendications, publiée par la FNSEA le 24 janvier 2024, un paragraphe est consacré à la dignité des agriculteurs dans l'exercice. On peut y lire : *«la crise est morale. Les agriculteurs se sentent abandonnés face au manque d'ambition et de lisibilité des politiques publiques. Un sentiment renforcé par des incohérences manifestes dans les réglementations à l'instar de la volonté affichée dans la planification écologique de produire plus de biomasse tout en supprimant les moyens de production... Incompréhensible ! Par ailleurs, si en période de crise, les agriculteurs obtiennent souvent le soutien du grand public, ils font généralement l'objet de*

vives critiques. Cela provoque un sentiment de mal être généralisé et de manque de considération de la profession qui ne peut rester ignoré<sup>14</sup>. ».

## B- Une crise culturelle

Dans un article<sup>15</sup> publié par la fondation Jean Jaurès le 28 mai 2024, Stéphane le Foll, maire de Mans et ancien ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (2012-2017) plaide pour une agroécologie qui pourrait être la clé de la résilience agricole face aux crises climatiques et économiques. Il soutient que ce changement de modèle pourrait faire de la France à nouveau une véritable puissance industrielle, agricole et écologique. L'ancien Ministre part du constat que la crise agricole de 2024 ou plutôt les crises qui ont affecté différents pays de l'Union européenne ne sont ni des crises de marché, dans la mesure où elles ne résultent pas de l'effondrement des prix, ni des crises structurelles liées à un déséquilibre offre-demande. Son interprétation est qu'il s'agit d'une crise de modèle ou d'une crise culturelle. Alors que l'après-seconde guerre mondiale a été dominée par un modèle agricole productiviste, qui faisait la part belle au progrès technique et à la surexploitation des ressources naturelles, il devient évident maintenant que ce modèle ne peut plus durer, entre événements climatiques extrêmes, financiarisation des moyens de production (capital technique et capital foncier) et internationalisation des marchés. Il explique en quoi un autre modèle -le modèle agroécologique- est possible et contribuerait à replacer la France et les pays européens au centre du processus agricole. Ses arguments rejoignent ceux de Roudié et Dia (2021)<sup>16</sup> qui montre comment le développement du secteur agricole en Afrique, nécessaire pour nourrir une population croissante, est limité par de nombreux verrous, comme l'appauvrissement des sols, la disponibilité du foncier ou le changement climatique. Face à cette situation, une autre agriculture est possible selon ces auteurs, qui passe par des pratiques d'agroécologie respectueuse de la ressource et pouvant s'adapter au changement climatique.

Si, à première vue les arguments des différents auteurs que nous venons de citer semblent bien éloignés, voire opposés aux revendications des agriculteurs, ils sont, de notre point de vue, pas si éloignés que ça. Les agriculteurs, au travers de leurs différents syndicats, réclament en effet moins d'accumulation de normes environnementales, quand Stéphane le Foll reconnaît qu'on fait face à un empilement de normes sans véritable cohérence d'ensemble. Quant à Roudié et Dia ou Tapsoba *et al.* (2023)<sup>17</sup>, ils recommandent, pour mieux implémenter les conditions d'une transition écologique efficace, des pratiques de gouvernance participative, des critères de classification des différentes tailles d'exploitation et la mise en place d'indicateurs pour évaluer l'impact des pratiques agroécologiques adoptées sur la productivité, la biodiversité et le bien-être des agriculteurs. Si ces auteurs appliquent leur grille d'analyse au cas africain, les leçons qu'ils en tirent, en terme de gouvernance participative et de recommandation d'acceptabilité peuvent certainement s'appliquer à l'Europe.

---

<sup>14</sup> <https://www.fnsea.fr/actualite/C3%A9s/onmarchesurlatete-synthese-des-revendications-fnsea-ja-24-janvier-2024/#:~:text=Il%20est%20absolument%20n%C3%A9cessaire%20si,d%27installer%20des%20jeunes%20demain.&text=La%20crise%20est%20morale.,de%20lisibilit%C3%A9%20des%20politiques%20publiques.>

<sup>15</sup> L'agroécologie : un nouveau modèle pour une agriculture en pleine crise culturelle : <https://www.jean-jaurès.org/publication/lagroecologie-un-nouveau-modele-pour-une-agriculture-en-pleine-crise-culturelle/>

<sup>16</sup> Roudié, P., & Dia, D. (2021). III/Une troisième voie pour l'agriculture ouest-africaine? Le cas de l'agroécologie au Sénégal. Repères, 39-56.

<sup>17</sup> Tapsoba, P. K., Aoudji, A. K., Kestemont, M. P., Konkobo, M. K., & Achigan-Dako, E. G. (2023). Clustering smallholders' farmers to highlight and address their agroecological transition potential in Benin and Burkina Faso. *Current Research in Environmental Sustainability*, 5, 100220.

## IV. Soutenir les prix agricoles permet-il de limiter les crises ?

Entre prix garantis et prix-plancher, l'intervention sur les marchés agricoles est une pratique courante. Il est donc important d'en comprendre leur efficacité mais aussi les risques associés. Nous analysons dans ce qui suit les politiques de prix garantis de la PAC dans ses premières versions (point A) puis réfléchissons à l'intérêt que pourrait avoir pour les agriculteurs français, la mise en place de prix-plancher (point B).

### A- La PAC et les prix garantis

Prévue dans le traité de Rome, la politique agricole commune (PAC) voit le jour en 1962. Elle a pour objectif de relancer la production alimentaire du continent dévasté par la guerre, tout en assurant des revenus satisfaisants aux agriculteurs et des prix convenables aux consommateurs. Il s'agissait tout à la fois de garantir une souveraineté alimentaire pour les pays concernés ainsi que lutter contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition. La Communauté européenne met alors en place plusieurs instruments afin d'inciter les agriculteurs à produire plus. Elle supprime les droits de douane des principaux produits agricoles entre les six pays fondateurs. Elle subventionne aussi les exportations vers le reste du monde et taxe les importations. Dans ce cadre, le système des prix garantis (également appelés prix de soutien) a constitué un élément clé de la PAC pendant de nombreuses années. Il s'agissait de fixer un prix minimum pour certains produits (comme le blé, le lait, ou le sucre), avant la saison de production. Ainsi quand le prix du marché tombait en dessous de ce seuil, les agriculteurs pouvaient vendre à ce prix à la Communauté européenne. Cela permettait de compenser les pertes potentielles dues aux fluctuations de marché. Cette mesure, faite pour maintenir un niveau de vie correct aux agriculteurs et permettre une augmentation de la production a favorisé rapidement une surproduction, coûteuse pour l'Union européenne et ses Etats-membres, ainsi que pour l'environnement, à travers une surexploitation des ressources et un gaspillage des produits. L'équivalent des prix garantis pour les produits halieutiques étaient les prix de retrait (prix auxquels l'Europe s'engageait à racheter les invendus). Comme expliqué par Vignes (2025), cette pratique a pris fin avec la mise en œuvre du règlement de l'organisation commune des marchés (OCM) de 2013<sup>18</sup> car considérée comme responsable d'une partie de l'effondrement des espèces pêchées.

En ce qui concerne la production agricole, la PAC et ses prix garantis ont contribué dans les années 70, à faire de l'agriculture européenne un succès incontestable<sup>19</sup>. La production et les revenus des agriculteurs sont montés en flèche, ce qui a permis un fort investissement en capital technique, favorisant des rendements croissants et une importante diminution des prix de l'alimentation pour les consommateurs. Mais à partir des années 80, le constat est sans appel : la PAC coûte cher et la politique des prix garantis favorise des pratiques peu vertueuses de surexploitation et de gaspillage. Les réformes vont alors se succéder pour tenter de réduire ce coût et la production. Elles se feront dans un contexte où le modèle de marché concurrentiel devient dominant, marginalisant la fonction interventionniste des Etats pour affirmer les capacités redistributives de mécanismes d'échanges compétitifs.

---

<sup>18</sup> Vignes A. (2025) : Gérer la durabilité de la ressource halieutique par le marché : quel rôle pour les contrats? dans *Des contrats dans les filières agricoles, forêts-bois et halieutiques : dialogue entre le droit, l'économie et la sociologie*, Magrini et al. Eds, éditions Quae, à paraître mai 2025

<sup>19</sup> Pour une revue détaillée de ces années là, se reporter à l'article de Chatellier *et al.* Chatellier, V., Détang-Dessendre, C., & Guyomard, H. (2020). Une brève histoire de la PAC. *Quelle politique agricole commune demain*, 21-34.

La réforme de la PAC 2023-2027 constitue un tournant important dans cette dynamique. L'accent est mis sur les objectifs de transition écologique et l'importance des agriculteurs dans la protection de l'environnement. Comme expliqué par Trouvé *et al.* (2022)<sup>20</sup> un principe de subsidiarité accrue y donne des marges de manœuvre beaucoup plus importantes aux États membres. Chaque gouvernement retrouve une certaine liberté dans la manière de distribuer les aides ou de fixer les écorégimes. Dans un cadre de libre-échange, chaque pays va pouvoir décider de privilégier une compétitivité extérieure ou de maintenir un certain niveau de protection pour ses agriculteurs. Les agriculteurs roumains ne s'y sont pas trompés, qui dénonçaient en janvier 2024, les différences de niveau de subvention entre les pays européens. Ainsi, un agriculteur expliquait au journal *le Monde*<sup>21</sup> « *J'ai travaillé en Espagne et là-bas un litre de lait coûte la moitié du prix en Roumanie. Chez nous c'est plus cher qu'en Europe occidentale mais les salaires moyens sont au-dessous de mille euros. A l'Ouest, c'est moins cher parce que les fermiers occidentaux reçoivent des subventions beaucoup plus élevées. C'est injuste et le gouvernement ne fait rien pour nous aider.* »

## **B- Des prix-plancher, mais à quel prix ?**

Face à la colère des agriculteurs et au risque d'instabilité sociale engendré, dans un contexte de forte inflation et alors que les associations caritatives alertent sur l'explosion de la précarité alimentaire<sup>22</sup> en France, au salon de l'agriculture en février 2024, le Président de la République évoque l'instauration de prix planchers afin d'assurer une rémunération minimale aux agriculteurs pour leurs produits. Reprenant une proposition du syndicat agricole, la Confédération paysanne, le chef de l'Etat va formuler l'objectif « qu'on puisse déboucher » sur « des prix planchers qui permettront de protéger le revenu agricole », dans le cadre de la préparation d'une nouvelle loi Egalim, encadrant les relations entre les acteurs de l'alimentation et censée mieux répartir la valeur. Ces prix planchers devraient être fondés sur les indicateurs de coût de production des agriculteurs mis en place par les filières. Le Premier Ministre Gabriel Attal annoncera peu de temps après l'élaboration d'une loi Egalim 4, qui aurait dû voir le jour avant fin juin 2024.

Cette mesure est très controversée, à la fois par les économistes et par des acteurs cruciaux de l'action publique ou de la vie économique. Ainsi, en janvier 2024, Marc Fesneau, alors Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire en France, déclarait en janvier 2024, sur France Info « *Les propositions démagogiques du genre 'on va fixer une obligation de prix plancher', ce que l'on ne peut faire que sur les prix agricoles français et qu'on ne peut pas faire sur les prix des autres pays, qu'est-ce que cela fait ? Cela vient mettre en concurrence déloyale les produits agricoles français.* ». Quelques jours après la proposition faite par le Président de la République, Jean-Marc Bernier, directeur général de Lactalis France déclarait au micro de RTL « *Je rappelle qu'un litre sur deux en France est exporté. Le risque serait de ne plus pouvoir exporter le lait français.* ».

A la différence des prix garantis des premières PAC, les prix-plancher qui seraient mis en place en France correspondraient à une mesure exclusivement nationale qui pourrait effectivement nuire à la compétitivité sur le marché européen et évidemment sur les marchés internationaux. Instaurer des prix-plancher renvoie à la question économique de formation des prix sur les marchés. Sous l'hypothèse de marché en concurrence pure et parfaite, les prix se forment au croisement de l'offre et de la demande et

---

<sup>20</sup> Trouvé, A., Dubrulle, J., & Peltier, C. (2022). La PAC est une politique néolibérale. *Pour*, 243(2), 113-119.

<sup>21</sup> « En Roumanie, agriculteurs et camionneurs protestent après la hausse des prix de l'énergie », *Journal le Monde*, 19 janvier 2024

<sup>22</sup> Si on situe le seuil de pauvreté à 60% du revenu médian, en février 2024, 14,5% de la population française était en insécurité alimentaire et 18,8% de la population des agriculteurs

s'adaptent aux variations (cf. point 1-B *supra*). Introduire une rigidité, à travers des prix-plancher fixés a priori introduira donc un déséquilibre en cas de variations (mauvaises ou bonnes récoltes, hausse ou baisse de la demande...). Des prix-plancher visant à améliorer le revenu des producteurs devraient logiquement dépasser les prix du marché (qui semblent insuffisants pour assurer un revenu décent aux agriculteurs) et donc provoquer une augmentation des coûts pour l'agro-industrie, qui se traduira inévitablement par une hausse des prix à la consommation. *In fine*, ce sont les consommateurs qui supporteront cette mesure ou se tourneront vers les importations, au détriment de la production locale. Nous rappelons que cette situation s'est déjà produite en France, à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle (cf. Point 1-A *supra*). Il existe néanmoins deux outils pour compenser cette hausse des prix. On peut d'une part instaurer des prix bloqués, ce qui a été fait fréquemment en France sur des produits de première nécessité, entre les deux guerres, pendant la seconde guerre mondiale puis jusqu'à la fin des années 70<sup>23</sup>. D'une certaine façon, cela revient à faire supporter le coût de la mesure par la grande distribution ou plus généralement par les intermédiaires, ce qui peut, à terme, faire peser des risques sur l'emploi.

Un autre outil d'intervention classique consiste en subventionner ces prix-plancher, le plus souvent à travers des aides aux producteurs, ce qui peut permettre de vendre au prix du marché sur les places internationales. A l'heure actuelle, de nombreux pays ont adopté la pratique de prix-plancher pour soutenir certains pans de leur agriculture. Au Canada, le prix du lait payé aux éleveurs est fixé collectivement dans chaque région entre agriculteurs et industriels sur la base d'un prix établi par une agence d'État tenant compte des coûts de production. Si certains reprochent à ce système de maintenir des prix élevés à la consommation et ainsi de pénaliser les plus pauvres, Weersink *et al.* (2021)<sup>24</sup> montre que ce système a permis de stabiliser les prix pendant la crise de la COVID-19.

En résumé, nous dirons que, instaurer des prix plancher avec un système de subvention de l'Etat pourrait correspondre à un effort collectif en soutien aux agriculteurs et de lutte contre l'insécurité alimentaire, permettant une meilleure répartition du surplus. Les risques seraient alors différents effets d'aubaine. Ainsi, les grands distributeurs pourraient être tentés de pousser les prix à la baisse, en comptant sur l'Etat pour compenser la diminution des prix d'achat. Certains agriculteurs pourraient rechercher un effet de rente en intensifiant leur production (rappelons la situation de surproduction récurrente générée par les prix garantis des premières PAC, cf. *supra* point 4). Cette situation serait particulièrement néfaste pour l'environnement et irait à l'encontre des préconisations de la nouvelle PAC (2023-2027). Ainsi, la mise en place de prix plancher qui pourrait être perçue comme l'élaboration d'un système de prix juste devrait s'accompagner de régulation stricte : évaluation des besoins dans une approche éco-systémique, régulation des quantités mises sur le marché et définition de normes strictes de qualité, instrument efficace pour initier une transition écologique.

Il reste néanmoins une question importante qui est de comprendre comment combiner prix-plancher et compétitivité de marché. La France consacre 20% de sa production agricole en volume à l'export. Sa balance commerciale agro-alimentaire reste globalement positive de +7/+9Mds€<sup>25</sup>.

---

<sup>23</sup> Pour des analyses détaillées des politiques de prix des biens de première nécessité, nous renverrons le lecteur aux articles de Sauvy (1939), Rivet (1947) ou Chélini (2023).

Sauvy, A. (1939). Mécanisme et niveau des prix. *Revue d'économie politique*, 53(1), 291-328.

Rivet, R. (1947). L'évolution des prix depuis la guerre (1939-1946). *Revue d'économie politique*, 57(5), 864-904.

Chélini, M. P. (2023). Du contrôle des prix à la concurrence: la politique des prix en France des années 1940 aux années 1980. *Concurrences et marchés, Droit et institutions du Moyen Âge à nos jours*, 237-264.

<sup>24</sup> Weersink, A., Von Massow, M., Bannon, N., Ifft, J., Maples, J., McEwan, K., ... & Wood, K. (2021). COVID-19 and the agri-food system in the United States and Canada. *Agricultural Systems*, 188, 103039.

<sup>25</sup> Source : Evaluation de la souveraineté agricole et alimentaire de la France, Rapport du gouvernement, mars 2024 <https://www.info.gouv.fr/upload/media/content/0001/09/d35e0f4bd743d0c63c130a083c1f2463def42af0.pdf>

Mettre en place des normes de qualité, en renforçant des normes environnementales et la protection de la main d'œuvre, implémenter des mesures de revalorisation sociale, devrait permettre à la fois une amélioration du bien-être collectif mais aussi d'éviter une concurrence internationale tirant les prix à la baisse, entre dumping social et surexploitation des ressources naturelles. Alors que la consommation de produits bio ne cesse de diminuer depuis l'après-covid (en 2023, 20% des consommateurs ne consommaient jamais de produits bio en France alors qu'ils n'étaient que 10% en 2021)<sup>26</sup>, une politique de soutien aux agriculteurs pourrait représenter une précieuse opportunité d'accompagner une production respectueuse des contraintes environnementales, en soutenant les filières de production bio, en promouvant la culture des légumineuses, en accompagnant des filières d'engrais organiques... Enfin, ouvrir un chantier sur les prix plancher et les revenus des agriculteurs devrait permettre aussi d'avancer sur la mesure du coût environnemental ou des services rendus aux territoires par les agriculteurs (services écosystémiques).

## Conclusion

Dans son article publié en 2024 par la Fondation Jean Jaurès (cité en note 14, *supra*), Stéphane le Foll remarquait « *cette crise est plus grave qu'une crise de marché car c'est une histoire qui se termine, une époque qui disparaît, une construction qui s'efface* ». Nous avons clairement à faire à une crise multi-dimensionnelle au croisement d'une crise climatique qui affecte les rendements et exige d'autres façons de produire, d'une crise économique, conséquence de crises géo-politiques et sanitaires, d'une crise sociale qui découle de ces différentes perturbations mais aussi d'une crise morale et culturelle, entre fin du modèle productiviste qui a si bien fonctionné dans la seconde moitié du 20<sup>ème</sup> siècle et détresse d'une profession à qui on demande de s'adapter à des contraintes qui lui échappent. C'est bien d'une crise systémique dont il s'agit et qui requiert des politiques ambitieuses, nationales et européennes. En somme, la crise agricole actuelle est une opportunité pour réévaluer et réinventer le modèle agricole français afin de répondre aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle.

Les crises agricoles ont des conséquences souvent dramatiques : notre article s'est attaché à le rappeler. Les conséquences sont nombreuses en termes d'insécurité alimentaire et de risque de perdre une certaine souveraineté alimentaire. Les enjeux de demain sont cruciaux, en termes d'entretien du territoire et de transition écologique. Face au malaise des agriculteurs et à l'inquiétude des Français concernant leur pouvoir d'achat, face aux risques sanitaires que représentent les aliments ultra-transformés pour les populations les plus modestes (qui en sont les plus grosses consommatrices), porter une politique ambitieuse de soutien à une agriculture durable paraît plus que jamais essentiel. Car comme nous le rappelait fort justement Serge-Christophe Kolm (1986)<sup>27</sup>, il ne faut pas oublier que à la question « à quoi sert l'économie ? », la réponse est « à donner à manger à ceux qui ont faim ».

---

<sup>26</sup> Lors du salon de l'Agriculture de 2024, Jean Verdier, Président de l'Agence Bio déclarait « *Les premiers signes d'essoufflement sont visibles dès 2021, mais la situation empire en 2022 avec les ventes sous label qui chutent de 4,6%. Dans les chariots de courses des Français, seulement 6% des articles sont bio, contre 12% dans les pays nordiques. Ils ne sont que 54% à en consommer une fois par mois (contre 76% en 2021 et 60% en 2022) et 30% une fois par semaine (52% en 2021 et 34% en 2022)* ».

<sup>27</sup> Serge-Christophe Kolm (1986) : Philosophie de l'Economie, Presses Universitaires de France

